

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 8 avril 2025 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Justine GUYOT, Vice-Présidente. **Date convocation : 02 avril 2025. Présents :** BARBIER Daniel, BERNARD Colette, DAGUIN Gérard, FOREST Jean-Yves, GARÇON Jean-Raymond, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, MARTIN Michel, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés :** AUGER Catherine, BORNET Carole (pouvoir à Girard P.), CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, COLAS David (pouvoir à Thevenard P.), DUMONT Sylvie (pouvoir à Vingdiolet MC.), ESCURAT Elisabeth, HOURCABIE Guy, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie, LEMOINE Fernand (pouvoir à Daguin G.), LOUHET Damien, ROY Régine, SIMONNET Pascale, **Absents :** BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOUOLA Yasmina, FONGARO Laurent, LEROY Anne, SAURAT Jean-François, **Secrétaire de séance :** VINGDIOLET Marie-Christine **En exercice : 44. Présents : 24. Votants : 28**

37-Tourisme - Cession du parking de l'hôtel de l'Agriculture à l'euro symbolique – Rapporteur : Justine GUYOT

La Communauté de Communes Sud Nivernais s'est engagée pour renforcer son attractivité dans la réhabilitation d'un hôtel. L'hôtel ainsi restauré permettra d'augmenter l'offre d'hébergement sur son territoire.

Il est envisagé, pour accéder au parking à proximité de l'hôtel, une cession à la Communauté de communes Sud Nivernais, à l'euro symbolique, de la parcelle AE 454 d'une superficie de 1 557 m² sis rue du Levant à Decize, appartenant à la Commune de Decize.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives à l'acquisition de bien.

Considérant l'intérêt général et communautaire que représente l'acquisition de ce parking pour le développement du tourisme sur le territoire.

Il est proposé au conseil communautaire :

D'approuver la cession de ladite parcelle à l'euro symbolique

D'autoriser Madame la Présidente à signer l'acte de cession à venir entre la Communauté de communes Sud Nivernais et la Commune de Decize, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition

Fait à Decize, Le 8 avril 2025

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 10/04/2025
Et de la publication le 10/04/2025
Par délégation de la Présidente, J. GUYOT, 1^{ère} Vice-Présidente

La Présidente,
R. ROY
Par délégation de la Présidente, J. GUYOT, 1^{ère}
Vice-Présidente